

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance ordinaire du 10 décembre 2013*

L'an deux mille treize, le dix du mois de décembre à dix huit heures trente,  
Le Conseil Municipal de la commune de BASSENS, convoqué par le Maire le 2 décembre 2013  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. TURON, Maire, en  
session ordinaire.

**Présents :** M. TURON Maire, M. HIBON, Mmes PRIOL, MAESTRO, M. THOMAS, Mme LAVERY,  
M. DORNIAIS, Mme BOIS, M. GILLET Adjoints, Mmes ALEU, PERET, M. BOUC, Mmes NOEL,  
LACONDEMINE, Mrs MONTACIE, ERB, Mmes ROUQUIE, SERVANTY, M. RUBIO, Conseillers  
Municipaux.

**Absents ayant donné procuration**

Mme CAZORLA de FELICE à M. HIBON – Le 5 décembre 2013  
M. BONIN à Mme LACONDEMINE – Le 10 décembre 2013  
M. VELISKA à Mme MAESTRO – Le 9 décembre 2013  
M. RAYMOND à M. TURON – Le 10 décembre 2013

**Absents :**

Mme CAID  
M. HARDY  
Mme SOULEYREAU  
M. COUSIN

Le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice, a désigné, conformément  
aux dispositions de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour remplir  
les fonctions de secrétaire de séance : Mme ROUQUIE

Conseillers en exercice : 27  
Conseillers présents : 10  
Conseillers représentés : 4  
Suffrages exprimés : 23

### Point 32 - Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement - Approbation suite à la consultation du public

M. BOUC, rapporteur, rappelle qu'en application de la directive européenne  
relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement du 25 juin  
2002, le conseil municipal a arrêté la cartographie stratégique du bruit sur son  
territoire, par délibération du 10 septembre 2013.  
Cette cartographie est publiée électroniquement sur le site internet de la ville.

La deuxième phase de la procédure consiste en l'arrêt du Plan de Prévention du  
bruit dans l'environnement (PPBE).

Le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement a été réalisé en  
collaboration avec la CUB dans le cadre d'une convention de coopération  
technique.

Au plus tard le 10 décembre 2013  
Maire de Bassens  
M. TURON

L'objectif de ce plan est de préserver ou améliorer la qualité de l'environnement sonore et du cadre de vie des Bassenais. Il vise à prévenir les effets du bruit, les réduire si nécessaire, et protéger les zones de calme. En ce sens, deux objectifs principaux sont mis en avant :

- la réduction des nuisances sonores dans les zones à enjeux.
- l'identification et la mise en valeur des « zones de calme ».

La consultation du public s'est tenue du 18 septembre au 18 novembre 2013, avec mise à disposition d'un registre destiné au recueil des observations.

L'intégralité du projet, publié sur le site internet de la ville, a été tenue à la disposition du public. Les observations ont été consignées au registre par six personnes.

Les différents points abordés par les particuliers concernent le bruit routier et les vitesses, le bruit aérien et le bruit industriel.

Majoritairement, les points abordés par le public trouvent leur réponse dans les fiches du PPBE.

En conséquence, considérant que la procédure a été conduite dans son intégralité, conformément aux exigences réglementaires, il appartient ainsi au Conseil Municipal d'arrêter le document.

**Le Conseil Municipal,**  
Après en avoir délibéré,  
Vu le projet qui lui est soumis,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

ARRETE le Plan de prévention du bruit dans l'environnement,  
AUTORISE sa publication par voie électronique.

DEMANDE qu'une attention particulière soit portée sur l'avenue Manon Cormier jusqu'au carrefour Félix Cailleau concernant les bruits routiers particulièrement amplifiés par une résonance sous le pont SNCF.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

 Le Maire,  
  
Jean-Pierre TURON